



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Quatre-vingt-cinquième session

Genève, 21-24 février 2023

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux programmes :

Programme de travail pour 2023 et recommandations concernant les éléments essentiels du programme de travail pour 2025

Projet de programme de travail du sous-programme Transports pour 2023

Note du secrétariat*

Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Transports (« le sous-programme ») pour 2023. Le Comité des transports intérieurs (ci-après, le Comité) est invité à **l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation**. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le secrétariat utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable. Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples objectifs de développement durable¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme,

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

¹ Les domaines de collaboration intersectorielle de la CEE sont les suivants : 1) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; 2) Villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 3) Mobilité durable et connectivité intelligente ; 4) Mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.



d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les objectifs de développement durable. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

5. On trouvera dans le tableau 1 de l'annexe III la liste des produits qui font partie du programme de travail du sous-programme Transports pour 2023, mais qui n'ont pas été pris en compte dans le projet de budget-programme de la CEE pour l'année en question. On distinguera les produits qui ont été approuvés conformément aux processus établis par la CEE, après l'adoption du budget-programme de la CEE pour 2023, et ceux qui étaient prévus initialement pour 2022 mais qui, en raison des effets de la pandémie de COVID-19, ont dû être reportés en 2023 pour venir s'ajouter aux produits au titre du budget-programme proposé pour cette année.

I. Objectif

6. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la viabilité des systèmes de transport intérieur (transports routiers, ferroviaires et par voies de navigation intérieure, et transport intermodal) à l'échelle régionale ou mondiale en les rendant plus sûrs, plus propres, plus efficaces et plus abordables, qu'il s'agisse d'assurer le transport de marchandises ou la mobilité personnelle.

II. Stratégie

7. Dans cette optique, le sous-programme aura pour objectifs :

a) De contribuer à répondre aux besoins régionaux et mondiaux dans le domaine des transports intérieurs et de promouvoir la création de systèmes de transport qui soient viables aux échelles régionale et mondiale, en assurant des services d'appui au Comité des transports intérieurs, à ses 20 groupes de travail et à ses 11 comités d'administration, ainsi qu'au Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et à plus de 50 réseaux d'experts formels et informels ;

b) D'administrer le cadre réglementaire international pour les transports intérieurs, qui comprend 59 instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité, la pollution, l'efficacité et l'efficacité (fonction normative), en élaborant de nouveaux instruments juridiques et en actualisant ceux qui existent, selon les besoins, et en tenant à jour la base de données des cadres réglementaires internationaux pour les transports intérieurs, afin de veiller à ce que les fonctions réglementaires du Comité soient en phase avec les dernières technologies et innovations dans le domaine des transports, comme par exemple les systèmes de transport intelligents, les véhicules autonomes et le passage au numérique, et puissent bénéficier à tous les États Membres de l'ONU, s'il y a lieu ;

c) D'offrir une plateforme de concertation intergouvernementale à l'occasion des sessions annuelles du Comité, afin de permettre l'examen des nouveaux défis et des situations d'urgence ; de contribuer à la recherche d'un consensus pendant les manifestations du Comité, pour favoriser, entre autres choses, la connectivité régionale et interrégionale, notamment par l'adoption de déclarations et de résolutions de haut niveau sur l'action concertée entre les États membres et entre les Parties contractantes, le but étant la pleine réalisation du mandat du Comité ;

d) De compléter les volets réglementation et concertation par des travaux d'analyse, une assistance technique et des activités de renforcement des capacités concernant

l'adhésion aux instruments juridiques et leur application, à la demande des États membres et des Parties contractantes ;

e) De contribuer aux travaux de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et au fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, en vue d'améliorer la sécurité routière mondiale grâce aux débats menés lors des réunions du Comité, à des activités de renforcement des capacités et de conseil en ce qui concerne la promotion des instruments juridiques, et à la participation aux travaux des organes directeurs, à des appels à propositions et à d'autres éventuelles activités connexes ;

f) De soutenir l'action menée par les États membres pour faire face aux situations d'urgence, par exemple en cas de pandémie, et pour s'en relever, tout en minimisant l'impact sur le fonctionnement des systèmes de transport nationaux, régionaux et internationaux et sur la mise en œuvre du programme de développement durable ;

g) D'encourager le partage des connaissances et la coopération entre les gouvernements et les principales parties prenantes, de sensibiliser aux questions émergentes et aux meilleures interventions, de contribuer à l'amélioration du suivi et de la mesure de la réalisation des objectifs de développement durable, de faciliter l'adaptation des instruments et cadres juridiquement contraignants aux nouvelles réalités et de prévoir l'établissement de nouveaux documents d'orientation.

8. Les travaux décrits ci-dessus devraient permettre :

a) D'améliorer la mobilité durable, ainsi que le suivi et la mesure de la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) D'améliorer les transports intérieurs, en permettant aux parties contractantes aux conventions des Nations Unies pertinentes en la matière de rendre les systèmes plus sûrs, plus propres, plus performants et moins onéreux ;

c) De rendre les flux internationaux de marchandises et de voyageurs plus rationnels et plus résilients, sur les plans régional et mondial ;

d) De renforcer la coopération intergouvernementale dans les situations d'urgence et de minimiser les perturbations dans la poursuite de l'application et de la mise à jour des conventions des Nations Unies sur les transports intérieurs.

III. Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : augmentation du nombre d'États Membres de l'ONU adhérant aux instruments du cadre réglementaire destiné à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur

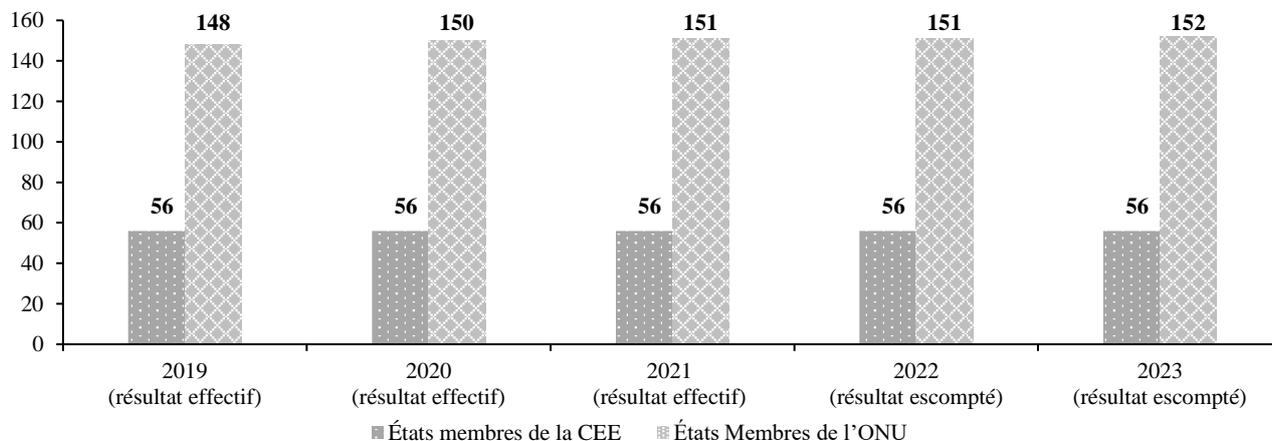
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

9. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que l'Éthiopie adhère, en 2021, à l'une des conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée (au moins 150 États Membres de l'ONU qui sont parties contractantes aux conventions relatives aux transports intérieurs administrées par la Commission).

10. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 1).

Figure 1

Mesure des résultats : nombre d'États membres de la Commission économique pour l'Europe et d'États Membres de l'ONU qui sont parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports intérieurs administrées par la Commission (total cumulé)



Résultat 2 : renforcement de l'appui fourni dans le domaine de la réglementation de la sécurité routière pour contribuer à réduire le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route à l'échelle mondiale

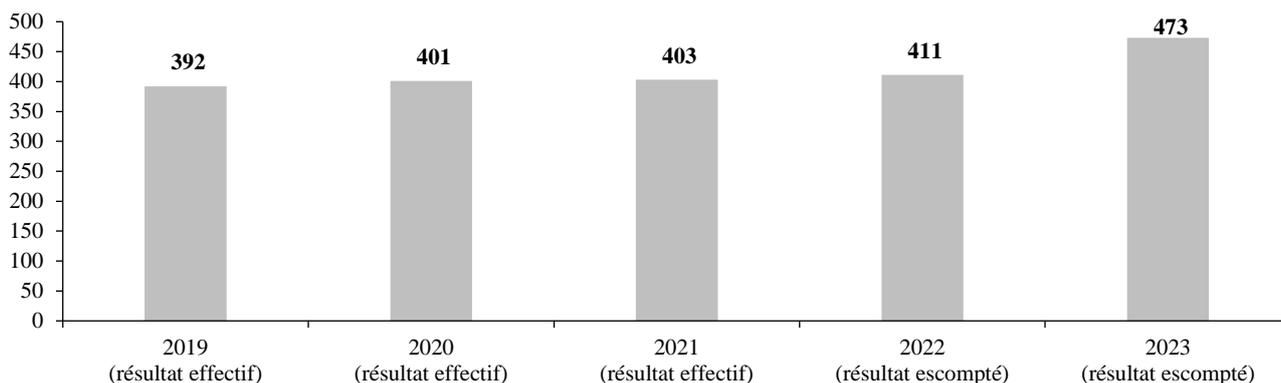
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

11. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adhésion de deux États en 2021, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir parvenir à un nombre total de 406 parties contractantes. En effet, la pandémie a eu des répercussions sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation menées par le secrétariat.

12. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 2).

Figure 2

Mesure des résultats : nombre de parties contractantes aux conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière^a (total cumulé)



^a L'objectif de 2023 portera sur huit conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière, comme suite à la décision du Groupe de travail des transports routiers du Comité des transports intérieurs d'ouvrir à l'adhésion de tous les pays du monde le nouvel Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route, qui concerne les conductrices et conducteurs professionnels.

Résultat 3 : renforcement du cadre réglementaire destiné à assurer la viabilité des systèmes de transport intérieur

Projet de plan-programme pour 2023

13. Bien que les transports et la mobilité durables jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, les résultats sont inégaux d'une région et

d'une sous-région à l'autre, notamment en ce qui concerne la cible 3.6, qui vise à diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route. Les données disponibles indiquent que les pays ayant adhéré à un grand nombre de conventions et d'accords relevant du sous-programme obtiennent de meilleurs résultats pour ce qui est d'améliorer la viabilité de leurs systèmes de transport.

14. Les travaux menés ces dernières années dans le cadre du sous-programme afin d'améliorer le cadre réglementaire ont permis d'apporter d'importantes mises à jour aux instruments juridiques et de formuler des conseils pratiques et des recommandations à l'appui de l'action menée par les États membres et les parties contractantes pour développer encore davantage les systèmes de transport intérieur durables.

Enseignements tirés et changements prévus

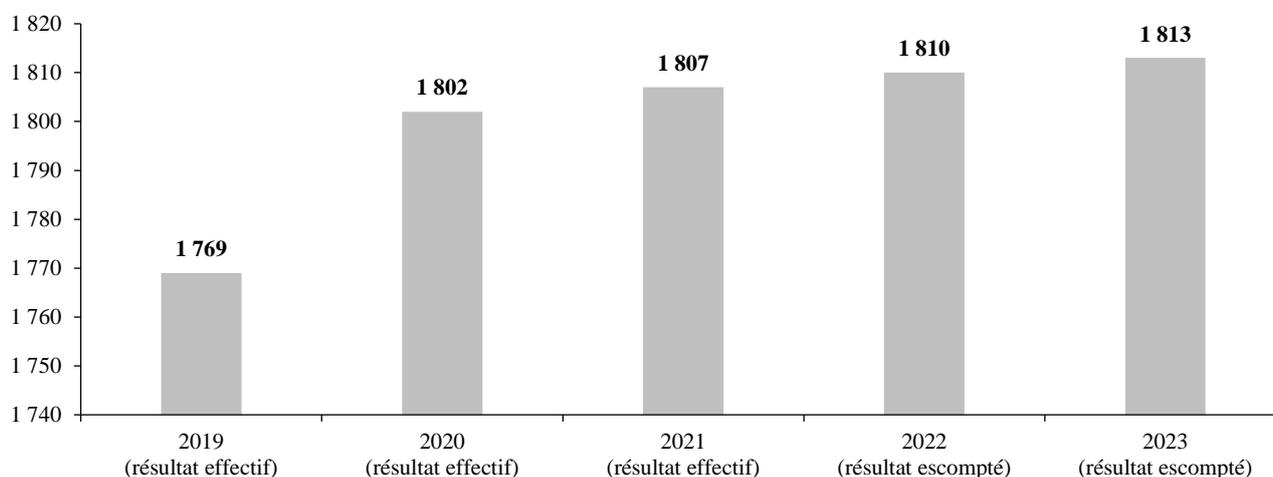
15. L'enseignement tiré du sous-programme est le suivant : on devrait affiner l'approche et l'orientation suivies afin de mieux répondre aux besoins croissants des États Membres de l'ONU en ce qui concerne la mise en place de systèmes durables de transport intérieur. Pour y parvenir, il est essentiel de fournir un appui réglementaire intégré renforcé et de moderniser les instruments juridiques, notamment en dématérialisant les documents et les procédures relatifs aux transports et en favorisant le déploiement sûr et rapide des véhicules automatisés.

16. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, il est donc prévu de redoubler d'efforts pour : appuyer le développement de systèmes de transport intérieur qui soient viables au niveau mondial et faire en sorte que les activités profitent à la région de la CEE et servent d'exemple aux autres régions qui s'emploient à réduire le nombre de décès et de blessures sur les routes ; améliorer la performance environnementale des systèmes de transport intérieur, y compris en faisant la promotion de l'économie circulaire et d'une utilisation durable des ressources naturelles, et réduire les émissions ; renforcer l'efficacité, la connectivité et l'accessibilité des transports pour tous les usagers, y compris les personnes en situation de handicap, grâce à la dématérialisation des documents et procédures connexes et à la promotion des véhicules automatisés. Il est aussi prévu de renforcer l'appui réglementaire apporté à la mise en œuvre de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030 (voir ECE/TRANS/288/Add.2), notamment en analysant les tendances à l'œuvre et les difficultés rencontrées dans d'autres régions, afin d'encourager la participation des pays extérieurs à la région de la CEE et des femmes aux activités du Comité et de ses organes subsidiaires. En outre, on intensifiera les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, y compris en partenariat avec les entités du système des Nations Unies et les partenaires extérieurs.

17. Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 3).

Figure 3

Mesure des résultats : nombre de parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs au transport administrés par la Commission économique pour l'Europe (total cumulé)



IV. Facteurs externes

18. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées parviennent à un consensus sur l'actualisation des instruments juridiques existants et l'élaboration de nouveaux instruments ; b) le contexte est favorable à l'adhésion aux conventions des Nations Unies relatives aux transports, ainsi qu'à leur mise en œuvre et à leur application effective à l'échelle nationale ; c) un climat politique stable sur le plan international favorise le développement des infrastructures et réseaux de transport et la facilitation du passage des frontières ; d) il existe une volonté politique de promouvoir la mobilité durable.

V. Produits retenus pour 2023

19. On trouvera dans le tableau ci-après, par catégorie et sous-catégorie, tous les produits qui contribueront à la réalisation de l'objectif énoncé plus haut.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus pour 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1 266
1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs	1 080
a. Comité des transports intérieurs et son Bureau	31
b. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	500
c. Groupe de travail du transport des denrées périssables	33
d. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	214
e. Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et groupes d'experts subsidiaires	28
f. Groupe de travail des statistiques des transports	14
g. Groupe de travail des transports routiers et groupes d'experts subsidiaires	28
h. Forum mondial de la sécurité routière et groupes d'experts subsidiaires	40
i. Groupe de travail des transports par chemin de fer et groupes d'experts subsidiaires	30
j. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	15
k. Groupe de travail des transports par voie navigable	47
l. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et groupes d'experts subsidiaires	100
2. Documentation destinée au Conseil économique et social	183
a. Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	1
b. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	150
c. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	32
3. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	456
4. Séances du Comité des transports intérieurs	419
a. Comité des transports intérieurs et son Bureau	16
b. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules	111
c. Groupe de travail du transport des denrées périssables	8
d. Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	68
e. Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports et groupes d'experts subsidiaires	22

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus pour 2023</i>
f. Groupe de travail des statistiques des transports	6
g. Groupe de travail des transports routiers et groupes d'experts subsidiaires	30
h. Forum mondial de la sécurité routière et groupes d'experts subsidiaires	28
i. Groupe de travail des transports par chemin de fer et groupes d'experts subsidiaires	30
j. Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique	12
k. Groupe de travail des transports par voie navigable	18
l. Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports et groupes d'experts subsidiaires	70
5. Séances du Conseil économique et social	35
a. Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	–
b. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	25
c. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	10
6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement	2
B. Création et transfert de connaissances	
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2
7. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud	1
8. Projet de chemin de fer transeuropéen	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10
9. Ateliers organisés à l'intention de responsables des gouvernements et d'autres parties prenantes dans la région de la CEE et dans les parties contractantes aux instruments juridiques relevant du Comité des transports intérieurs, sur : les systèmes de transport intelligents ; les statistiques des transports et les tendances en la matière ; les questions de transport routier, ferroviaire, fluvial, intermodal et intersectoriel ; et les accords et règlements sur les véhicules	9
10. Colloques à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, des spécialistes, des fonctionnaires des douanes et des professionnels des transports sur la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) et les projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud et de chemin de fer transeuropéen	1
Publications (nombre de publications)	9
11. Transport des marchandises dangereuses	3
12. Transport des denrées périssables	1
13. Facilitation du transport	–
14. Transports verts et sûrs et questions transversales	3
15. Règlements concernant les véhicules	1
16. Statistiques	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1
17. Fiche d'information : ce qu'il faut savoir sur les systèmes actifs d'aide à la conduite	–
18. Statistiques des transports – profils de pays	1

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture, à l'intention des parties contractantes aux conventions des Nations Unies relatives aux transports administrées par la CEE, de services consultatifs concernant : les instruments juridiques ayant trait aux transports intérieurs ; la facilitation des transports ; le franchissement des frontières ; la sécurité routière ; la construction des véhicules ; le transport des marchandises dangereuses et d'autres cargaisons spéciales

Bases de données et supports numériques : site Web de la Banque de données internationale TIR, qui est accessible aux utilisateurs de plus de 70 Parties contractantes à la Convention TIR et qui comprend la liste des plus de 31 000 sociétés de transport autorisées à utiliser le système TIR ; sites Web du régime TIR et du système eTIR ; système international eTIR, qui permet aux parties prenantes d'échanger des données dans le cadre de transports TIR sous couvert de la procédure eTIR ; inventaire des normes concernant les infrastructures des voies de navigation intérieure ; inventaire en ligne des normes et paramètres énoncés dans l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes ; bases de données sur les statistiques des transports, les accidents de la route, le transport des marchandises dangereuses, le transport des denrées périssables, le transport urbain et les transports et l'environnement ; Observatoire en ligne de la sûreté des chemins de fer ; signalisation numérisée issue de la version numérique de la Convention sur la signalisation routière (E-CoRSS) ; plateforme d'apprentissage électronique sur la connectivité intelligente et durable

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur les instruments juridiques et les activités du sous-programme, pour diffusion mondiale et régionale

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse pour le sous-programme

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes numériques et contenus multimédias sur les transports et la mobilité durables ; page Web consacrée au sous-programme, accessible à l'échelle mondiale ou régionale

Annexe I

Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2023

A. Publications en série

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlements type, 23 ^e édition révisée, vol. I et II	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	950	Anglais, espagnol et français	Arabe, chinois et russe	40 (arabe), 47 (chinois), 855 (anglais), 277 (français), 58 (russe), 120 (espagnol)
2	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 10 ^e édition révisée	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	600	Anglais et français	Arabe, chinois et russe	40 (arabe), 48 (chinois), 926 (anglais), 174 (français), 50 (russe), 91 (espagnol)
3	Manuel d'épreuves et de critères (8 ^e édition révisée ou amendement 2 à la 7 ^e édition révisée)	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	550	Anglais, espagnol et français	Arabe, chinois et russe	40 (arabe), 46 (chinois), 640 (anglais), 147 (français), 46 (russe), 80 (espagnol)
4	Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	140	Anglais et français	Russe	500 (anglais), 150 (français) et 110 (russe)
5	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) : Comment il fonctionne – Comment y adhérer	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	120	Anglais et français	Russe	350 (anglais), 100 (français) et 150 (russe)
6	Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	180	Anglais	Français et russe	
7	Tendances et économie des transports	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	140	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 200 (russe)

B. Publications isolées

<i>N^o</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (Livre bleu), 4 ^e édition révisée	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	120	Anglais, français et russe		250 (anglais), 100 (français), 150 (russe)
2	Manuel sur l'automatisation du transport intermodal et de la logistique	ECE/TRANS/316, par. 36	Versions papier et électronique	A4	70	Anglais, français et russe		200 (anglais), 50 (français) et 200 (russe)

C. Supports d'information et de promotion

<i>N^o</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s)²</i>
1	Statistiques des transports – profils de pays	A/77/6, tableau 20.6, par. 18	Versions papier et électronique	A4	20	Anglais	Français et russe

² En raison des contraintes financières, la traduction des documents promotionnels devra être financée principalement par des ressources extrabudgétaires. Dans le cas contraire, le quota du sous-programme pour la traduction des publications prévues s'en trouvera diminué.

Annexe II

Textes des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231 et 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial Forum politique de haut niveau pour le développement durable
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
76/221	Coopération Sud-Sud

2. Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

58/9	Crise mondiale de la sécurité routière
68/269	Amélioration de la sécurité routière mondiale
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
70/197	Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables
70/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale
73/243	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/299	Amélioration de la sécurité routière mondiale

2. Résolutions du Conseil économique et social

1999/65	Transformation du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses en Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques
2013/7	Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
2021/13	Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
2022/2	Mandat révisé du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

ECE/AC.21/2014/2	Rapport de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement sur les travaux de sa quatrième session
ECE/TRANS/224	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quatorzième session (« Feuille de route de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents – 20 mesures à prendre au niveau mondial de 2012 à 2020 »)
ECE/TRANS/236	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-quinzième session (Déclaration commune sur la promotion du transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et des activités menées à cette fin ; Déclaration commune sur le développement futur des liaisons de transport Europe-Asie)
ECE/TRANS/248	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-septième session
ECE/TRANS/254	Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-huitième session

- [ECE/TRANS/270](#) Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-dix-neuvième session (résolution ministérielle intitulée « Embrasser l'ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité »)
- [ECE/TRANS/274](#) Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingtième session
- [ECE/TRANS/288](#) Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-unième session (résolution ministérielle sur le renforcement de la coopération, de l'harmonisation et de l'intégration à l'ère de la numérisation et de l'automatisation des transports ; résolution n° 265 du Comité des transports intérieurs intitulée « Faciliter le développement des transports par voie navigable » ayant trait à la déclaration ministérielle intitulée « La navigation intérieure dans un contexte international » ; Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030)
- [B \(66\)](#) Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
- [ECE/TRANS/294](#) Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-deuxième session (déclaration ministérielle intitulée « Des solutions plus efficaces dans les transports intérieurs pour relever les défis climatiques et environnementaux mondiaux : appel commun à l'action »)
- [ECE/TRANS/304](#) Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa quatre-vingt-troisième session (résolution ministérielle intitulée « Renforcer la résilience de la connectivité des transports intérieurs dans les situations d'urgence : appel urgent à une action concertée »)

4. Décisions des organes créés en vertu d'accords des Nations Unies relatifs aux transports

- [E/ECE/TRANS/505/Rev.3](#) Accord concernant l'adoption de Règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces Règlements (1958)
- [ECE/RCTE/CONF/4](#) Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (1997)
- [ECE/TRANS/132](#) Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues (1998)
- [ECE/TRANS/ADN/CONF/10/Add.1](#) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
- [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/125](#) Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante et unième session (annexe II : « Déclaration commune sur l'informatisation du régime TIR »)
- [ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147 et Corr.1](#) Rapport du Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 sur sa soixante-douzième session (annexe I : « Texte de synthèse du projet de cadre juridique de la procédure eTIR »)

Annexe III

Modifications apportées aux produits prévus pour 2023

Tableau 1

Liste des éléments à livrer en 2023 – éléments révisés ou éléments supplémentaires

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Éléments prévus en 2023, conformément au document A/77/6 (Sect. 20)</i>	<i>Éléments prévus en 2023 (révisés ou supplémentaires)</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts		
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) – documents révisés ou supplémentaires	1 266	1 281
1. Documentation destinée au Comité des transports intérieurs – documents révisés ou supplémentaires	1 080	1 095
a. Comité des transports intérieurs	31	46
2. Documentation destinée au Conseil économique et social – documents révisés ou supplémentaires	Pas de modification	Pas de modification
3. Documentation destinée à la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement – documents révisés ou supplémentaires	Pas de modification	Pas de modification
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) – données révisées ou séances supplémentaires	Pas de modification	Pas de modification
4. Séances du Comité des transports intérieurs – données révisées ou séances supplémentaires	Pas de modification	Pas de modification
5. Séances du Conseil économique et social – données révisées ou séances supplémentaires	Pas de modification	Pas de modification
6. Séances de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement – données révisées ou séances supplémentaires	Pas de modification	Pas de modification